

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2023 à 20H00

Le jeudi 12 octobre 2023 à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de GILLONNAY, dûment convoqué le 6 octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean- Paul JULLIEN-VIEROZ, Maire.

PRESENTS : MM. J-P JULLIEN-VIEROZ, H. GIROUD, F. PELLET, R. PERROT, C. PHILIBERT et Mmes V. BILLAMBOZ, G. BELLIER, A. CHORIER, C. DAMOTTE, F. EHRLER, C. GUILLAUD, P. GUILLET, B. RABATEL et M-F. RATTIER.

POUVOIRS : de M. LOPES à A. CHORIER

Secrétaire de séance : B. RABATEL

1. CONSEIL MUNICIPAL : Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à la démission de M. Edouard DRESSAYRE

Suite à la démission de M. Edouard DRESSAYRE, nous avons informé le suivant de liste, M. Jean MENETRIER. Après réflexion, celui-ci nous fait part de son refus qu'il nous a confirmé par courrier en date 5 octobre dernier.

Mme Claudine GUILLAUD étant sur la liste après M. Jean MENETRIER, nous procédons ce jour à son installation d'office en tant que conseillère municipale.

Monsieur le Maire prononce donc l'installation de Mme Claudine GUILLAUD.

Il est proposé en parallèle, d'intégrer Mme Claudine GUILLAUD dans les diverses commissions communales existantes qui lui conviennent.

Mme Claudine GUILLAUD propose d'intégrer les 2 commissions où se trouvait M. Edouard DRESSAYRE, à savoir la commission « Vie scolaire, périscolaire et jeunesse » et « Culture et patrimoine ».

Les commissions sont ainsi constituées :

N°	Commissions communales	Responsables	Membres
1	Administration- Finances - Informatique	Jean-Paul JULLIEN-VIEROZ	Gwenaëlle BELLIER, Véronique BILLAMBOZ, Pascale GUILLET, Béatrice RABATEL
2	Communication	Jean-Paul JULLIEN-VIEROZ	Gwenaëlle BELLIER, Francine EHRLER, René PERROT
3	Vie du village – Vie associative	Gwenaëlle BELLIER	Aurélie CHORIER, Francine EHRLER, Frédéric PELLET, Corentin PHILIBERT, René PERROT, Béatrice RABATEL
4	Vie scolaire – périscolaire et jeunesse	Véronique BILLAMBOZ	Gwenaëlle BELLIER, Colette DAMOTTE, Claudine GUILLAUD Francine EHRLER, Mélanie LOPES
5	Culture et Patrimoine	Marie-Françoise RATTIER	Véronique BILLAMBOZ, Claudine GUILLAUD, René PERROT
6	Aménagement Urbanisme et Environnement Développement Durable	Jean-Paul JULLIEN-VIEROZ	Aurélie CHORIER, Francine EHRLER, Hervé GIROUD Frédéric PELLET, Corentin PHILIBERT
7	Infrastructures Travaux et Sécurité Bâtiments/Voirie/Réseaux	Hervé GIROUD	Aurélie CHORIER, Frédéric PELLET, Corentin PHILIBERT, Béatrice RABATEL

8	Comité social et solidarités	Gwenaëlle BELLIER	Jean-Paul JULLIEN-VIEROZ, Véronique BILLAMBOZ René PERROT, Béatrice RABATEL Marie-Aimé BOUCHET-BERT Séverine CARLIN Catherine JACQUIER Chantal LOSSI Yolande TRIPIER
9	Comité « restaurationscolaire »	Véronique BILLAMBOZ	Gwenaëlle BELLIER, Jean-Paul JULLIEN-VIEROZ, Colette DAMOTTE, Francine EHRLER, Mélanie LOPES Anne-Sophie PIAZZA, Audrey BARON, Charlene BASTION, Kévin CROBEDDU, Emile LECLERC, Guillaume NOEL BARON
10	Comité « cimetière »	Corentin PHILIBERT	Jean-Paul JULLIEN-VIEROZ Colette DAMOTTE Frédéric PELLET Marie-Françoise RATTIER André CIVET Régine BOUGET-LAVIGNE Agnès ROBIN-BROSSE Martine TISSERONT Laurence VALENTIN
11	Comité « chemins derandonnée et patrimoine »	Gwenaëlle BELLIER	Jean-Paul JULLIEN-VIEROZ Colette DAMOTTE René PERROT Béatrice RABATEL Marie-Françoise RATTIER Alain ARMAND Michel DAMOTTE Claudine GUILLAUD Myriam LENOEL Françoise DECLE

✓ **Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité**

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 SEPTEMBRE 2023

Monsieur le maire demande s'il y a des remarques sur le dernier procès-verbal à approuver. Aucune remarque n'est faite (Mme Claudine GUILLAUD ne participe pas au vote).

✓ **Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité.**

3. ELECTIONS : Remplacement du conseiller municipal démissionnaire de la commission de contrôle des listes électorales,

Pour rappel, cette commission est chargée de s'assurer de la régularité des listes électorales au moins une fois par an et, en tout état de cause, avant chaque scrutin.

Suite à la démission de M. Edouard DRESSAYRE, le conseil municipal doit statuer sur son remplacement obligatoire par un élu de liste majoritaire, n'étant ni adjoint, ni maire.

La commission de contrôle des listes électorales est composée ainsi :

	Qualité	NOM	Prénom
LISTE MAJ	CONSEILLER MUNICIPAL TITULAIRE	PERROT	RENE
LISTE MAJ	CONSEILLER MUNICIPAL TITULAIRE	CHORIER	AURELIE
LISTE MAJ	CONSEILLER MUNICIPAL TITULAIRE	DRESSAYRE	EDOUARD
LISTE MIN	CONSEILLER MUNICIPAL TITULAIRE	RABATEL	BEATRICE
LISTE MIN	CONSEILLER MUNICIPAL TITULAIRE	EHRLER	FRANCINE
LISTE MAJ	CONSEILLER MUNICIPAL SUPPLEANT	LOPES	MELANIE

Il est donc proposé de nommer Mme Claudine GUILLAUD en remplacement de M. Edouard DRESSAYRE.

✓ **Décision du conseil municipal : voté à l'unanimité pour intégrer Mme Claudine GUILLAUD en tant que membre de la commission de contrôle des listes électorales.**

4. FINANCES : Taxe d'Aménagement – Choix du taux,

Le taux de la taxe d'aménagement peut être révisé chaque année pour l'année N+1 avant le 15 juillet.

La part communale du taux de la taxe d'aménagement à Gillonnay est de 4%. Celle-ci peut se situer entre 1% et 5%.

Une discussion s'engage sur une éventuelle évolution de ce taux pour l'année N+1.

Pour rappel, nous avons perçu en :

- 2020 : 30 618.18 €,
- 2021 : 36 209.35 €,
- 2022 : 33 187.57 €.

En 2023, nous avons perçu au 30 septembre 2023 : 27 488,61 €.

Cette recette est inscrite en section d'investissement.

La décision de modifier le taux doit être prise avant le 1er juillet, la décision peut donc être reportée à l'année prochaine, au moment du vote du budget.

Il convient de savoir quelles peuvent être les conséquences pour les pétitionnaires, est-ce que cela va entraîner la diminution des constructions ? Le calcul de la taxe n'est pas simple. Il existe un simulateur pour les pétitionnaires. Pour la commune, il est difficile de prévoir quel montant sera perçu.

✓ **Décision du conseil municipal : report en 2024 à l'unanimité.**

5. FINANCES : Modification de la régie « recettes diverses »,

Actuellement, la commune détient 2 régies de recettes, une régie « bibliothèque » pour les adhésions à la bibliothèque et une régie « recettes diverses » pour la mairie concernant les encaissements des locations de salles communales, les photocopies et les droits de place.

Un spectacle avec la MC2 est prévu le 13 décembre prochain. Aussi, il convient de prévoir rapidement comment encaisser les recettes de la billetterie car aujourd'hui, nous n'avons pas de régie spécifique pour cela.

Après discussions avec le Service de Gestion Comptable de St Marcellin, il est proposé de modifier la régie « recettes diverses » afin d'y ajouter ce type d'encaissement.

Les régisseurs titulaires et suppléants sont inchangés. Monsieur le Maire devra uniquement prendre un arrêté pour nommer Mme Marie-Françoise RATTIER en tant que « mandataire » de cette régie.

✓ **Décision du conseil municipal : voté à l'unanimité.**

6. CULTURE : Point sur les dossiers en cours et travaux clocher de l'église,

Point sur le clocher de l'église :

M. René PERROT explique que suite à différentes demandes concernant l'entretien des cloches et du paratonnerre, une synthèse des démarches en cours à la fois par les commissions bâtiments et culture est présentée. Pour la partie bâtiments, les chiffres exposés concernent l'évolution des tarifs au fil des années pour l'entretien et le montant des devis pour la suite. La nécessité de créer une deuxième descente du paratonnerre doit être réétudiée, chiffres à l'appui, et selon les exigences de l'assurance de la commune pour une garantie adaptée. La commission bâtiments devrait faire une proposition au conseil pour décision.

La commission culture fera compléter les devis présentés pour nettoyer et protéger les cloches, dans le but de contribuer à la bonne conservation du patrimoine. Elle affinera les propositions reçues et cherchera d'éventuelles aides financières avant une nouvelle présentation au conseil pour décision (Voir synthèse présentée M. René PERROT).

Point culture :

Mme Marie-Françoise RATTIER explique que la nouvelle bibliothécaire a pris ses fonctions, tout se passe bien. Les classes sont accueillies régulièrement par la bibliothécaire ou des bénévoles et précise que des malles de livres sont prêtées dans les classes.

La fête de la bibliothèque aura lieu en octobre 2024. Le périscolaire souhaite renouveler son stock de livre, Mme Marie-Françoise RATTIER travaille en lien avec les bibliothèques du réseau pour voir ce qui est possible.

Programme culturel :

Le 1^{er} décembre : spectacle de la compagnie Nothing Else,

Le 13 décembre 2023, spectacle de la MC2 « Le jour J de mademoiselle B »,

Le 15 décembre, spectacle de Noël du Sou des écoles,

Fin mars (3^e ou 4^e week-end de mars) : 2^{ème} spectacle de la compagnie Nothing Else.

6 Avril : concert du Sou des Ecoles,

Mai : Bièvre Mots Liers,

1er juin : Festimouss'.

La Directrice des services périscolaires a demandé si un spectacle de Noël allait être proposé comme l'an dernier ?

Réponse : pas cette année car il y a déjà un planning bien chargé pour pouvoir maintenir.

La question se pose sur l'emplacement de la boîte à livres pour les enfants sous la halle. Il convient de trouver un emplacement à l'abri des intempéries. Une réflexion est en cours.

7. VOIRIE : Convention de déneigement 2023/2024,

Comme chaque année, il y a lieu de signer les conventions avec les agriculteurs pour la saison hivernale 2023/2024.

Rappel des tarifs de l'an dernier : la rémunération de l'agriculteur prestataire est de 69 € HT/heure (frais de carburant inclus), pour l'intégralité de la durée de la convention. Pour les dimanches et jours fériés, le tarif est fixé à 77 € HT/heure. Un forfait d'une heure sur la base de 69 € de l'heure est rajouté pour chaque intervention de déneigement (attelage, dételage, entretien,...).

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal et demande l'autorisation de signer les conventions.

✓ **Décision du conseil municipal : voté à l'unanimité**

8. QUESTIONS DIVERSES :

✓ **Construction de la Halle :** les travaux de maçonnerie devraient se terminer en fin de semaine prochaine, la charpente devrait arriver entre le 15 et le 20 octobre, l'électricien retenu est l'entreprise BATEA pour environ 12 000€. Un agent des services techniques sera mis à disposition pendant 2 jours pour effectuer les raccordements nécessaires.

✓ **Travaux de la route du Dauphiné :** les travaux sont en cours. Il reste à raccorder toutes les maisons.

✓ **Projet d'agrandissement de l'école :** une rencontre avec M. Jean-François PEPILLO, architecte, est programmée le jeudi 19 octobre à 16h pour travailler sur le projet.

✓ **Travaux de sécurisation de la route du Dauphiné :** il convient de caler une date avec Alp'Etudes et de travailler sur les demandes de subvention.

- ✓ **Salles communales** : nous avons reçu une demande d'utilisation d'une salle communale pour une association (répétitions de chants pour une chorale). Nous proposerons la salle des fêtes le mercredi à partir de 20h au tarif de 5€/heure.
- ✓ **Chapelle Notre Dame** : la question de l'ouverture et de la fermeture de la chapelle et des sanitaires suite au départ de M. et Mme MONIN-VEYRETTE se pose. Monsieur et Madame DELBAR proposent d'ouvrir et fermer et acceptent de communiquer leur numéro de téléphone pour l'année.
- ✓ **Élections du CME** : les CE et CM ont voté vendredi 6 octobre 2023 pour élire leurs représentants. Il y a eu 5 candidats garçons, ils ont préparé une affiche de campagne et l'ont présenté aux classes. Les nouveaux élus de CM1 sont : Léo CROBEDDU, Suganth MADHAN KUMAR BRINDHA, Clément REPELLIN, Hugo REPELLIN. Ils rejoindront les élus CM2 : Aynola ENGUEHARD, Maïa GIRARDET, Léandre LAVESVRE, Loan RIBAN. Un grand merci aux élus qui ont aidés au bon déroulement de ces élections.
- ✓ **Encadrement CME** : suite à la démission de M. Edouard DRESSAYRE, Mme Véronique BILLAMBOZ propose de reprendre le rôle de référente du CME. Elle demande aussi l'aide d'autres conseillers afin de pouvoir encadrer correctement les réunions et les actions du CME.
- ✓ **Remplacement** : Mme la Directrice des services périscolaires a demandé une autorisation d'absence exceptionnelle la semaine du 6 au 10 novembre 2023. Un planning est mis en place pour organiser son remplacement avec les élèves volontaires.
- ✓ **Visite de l'école** : vendredi 6 octobre 2023, l'école de Gillonnay a été visitée par M. Patrice GROS, DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de l'Isère) accompagné par M. Mohammed MARZOUK, Directeur adjoint en charge du 1^{er} degré ainsi que Mme Marie GEHARD, IEN (Inspectrice de l'Éducation Nationale),
- ✓ **Charte de l' élu local** : le conseil municipal ayant intégré un nouveau membre, Mme Claudine GUILLAUD, il est demandé à tous les membres de signer la charte de l' élu local. Mme Mélanie LOPES signera la charte lors du prochain conseil de novembre.
- ✓ **Comité « cimetière »** : il s'est réuni le 26 septembre. L'objectif de ce comité est de travailler sur l'aménagement du cimetière. Il est proposé de faire un aménagement de qualité autour du monument aux morts. Le comité souhaite limiter au maximum les allées goudronnées. Reste la gestion des déchets où il convient de trouver une solution efficace pour les usagers mais aussi pour les services techniques.
- ✓ **Comité « chemins de randonnées et patrimoine »** : 4 propositions d'itinéraires sont en cours. La prochaine réunion aura lieu sur le terrain pour tester ces itinéraires.
- ✓ **Dates à retenir** :
 - Conseil municipal : jeudi 16 novembre 2023 à 20h,
 - Commission finances : jeudi 26 octobre 2023 à 19h,
 - Commission de contrôle des listes électorales à caler entre le 24 novembre et le 29 décembre 2023,
 - Cérémonie du 11 novembre : 11h ou 11h45 à voir avec la fanfare de Sardieu et les porte-drapeaux.

Séance levée à 22h15.